COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à l'accueil des réfugiés ukrainiens

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis le 24 février dernier, la guerre sur sol ukrainien engendre un déplacement forcé d'une grande part de la population ukrainienne vers différentes régions d'Europe. La Suisse en fait partie. Les premiers réfugiés sont déjà arrivés et la Suisse se prépare à en accueillir probablement des dizaines de milliers.

Au niveau communal, des mesures ont été prises, dans le respect des directives et des procédures fédérales et cantonales.

Cellule accueil

Un groupe de gestion, nommée « Cellule accueil » a été constitué. Il s'est réuni pour la première fois le lundi 14 mars 2022.

La cellule, présidée par la Conseillère municipale en charge de la Cohésion sociale, est composée, outre le Syndic, de représentants :

- du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse
- de l'office de la population
- du service des domaines et bâtiments, sport
- de l'établissement scolaire de Montreux-Ouest
- de l'établissement scolaire de Montreux-Est
- de la cellule communication de la Commune

Selon les besoins, des personnes directement en lien avec une problématique traitée peuvent être amenées à rejoindre cette cellule qui se réunit une fois par semaine, ou plus si la situation l'exige.

Ecoles

La collaboration se fait avec les établissements scolaires montreusiens, ceux-ci étant directement en contact le Département cantonal en charge de la formation (le DFJC) pour ce qui a trait à la scolarisation des élèves ukrainiens.

Montreux-Est ouvre une classe d'accueil pour les élèves ukrainiens tandis que Montreux-Ouest continue à accueillir les mineurs non accompagnés « hors Ukraine » (situation au 21.03.2022). Certains élèves peuvent être enclassés dans des classes existantes (élèves parlant le français, enfants en bas âge dans les petites classes), d'autres le sont dans des classes d'accueil.

Les établissements scolaires avertissent le service de la cohésion sociale, familles et jeunesse afin que les éventuelles demandes liées à l'accueil parascolaire puissent être prises en considération. Les enfants doivent en effet être inscrits à l'école pour bénéficier de la structure d'accueil parascolaire (APEMS, garderies, etc.).

Un formulaire ad hoc a été mis à disposition à cet effet sur le site internet de la Commune.

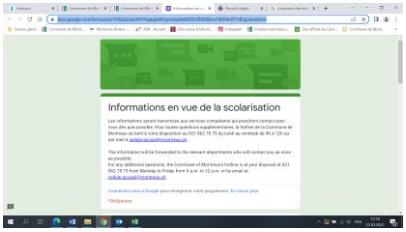

Collaborations

La collaboration se fait :

- avec l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) pour ce qui a trait à l'accueil, à l'encadrement social et à l'hébergement des migrantes et migrants.
- avec les associations identifiées et autorisées pour tout autre aide liée à la situation actuelle (collectes, dons, etc).
- avec deux personnes parlant ukrainien pour tout cas de figure où cela est utile.

Ligne téléphonique et adresse courriel spéciales

La Commune a mis en place une ligne téléphonique qui répond aux appels, les jours ouvrables entre 9h et 12h, pour l'enregistrement des demandes et les éventuelles orientations vers les personnes compétentes (021 962 78 75).

L'adresse courriel cellule.accueil@montreux.ch recense et traite toutes sortes de demandes liées à l'enregistrement, l'accueil, l'information.

Office de la population

L'Office de la population (OFPOP) se charge de pré-enregistrer les personnes par des procédures différenciées selon si elles se présentent au guichet ou si elles sont annoncées par voie officielle (enregistrées préalablement auprès de l'EVAM).

La voie d'enregistrement auprès de l'OFPOP est ensuite suivie selon la réglementation usuelle.

Bâtiments communaux

Une recherche est actuellement en cours pour évaluer les possibilités d'accueil au sein de bâtiments communaux. La collaboration se fait entre l'EVAM, le service des domaines et bâtiments, sport (DBS) et la Cellule accueil. Selon les premiers contacts avec l'EVAM, une partie de l'ancien hôpital pourrait être proposée comme centre d'accueil. D'autres locaux pourraient être mis à disposition en fonction des besoins identifiés par l'EVAM.

Sur le territoire communal, un accueil d'urgence a pu être mis en place via la fondation *Initiatives et changement* (Centre de rencontres de Caux).

Communication

Une page spéciale a été créée sur le site internet communal.

On y trouve, sous forme de questions – réponses, les informations et contacts utiles pour toute demande et recherche d'information.

Cette page, disponible en français et en anglais, est mise à jour régulièrement, adaptant les informations reçues de la Confédération et / ou du Canton.

Elle est également adaptée en fonction des questions reçues par l'intermédiaire de la ligne téléphonique et de l'adresse courriel spéciales.

Un bandeau a par ailleurs été intégré à la page d'accueil afin de faciliter l'accès à ces informations :

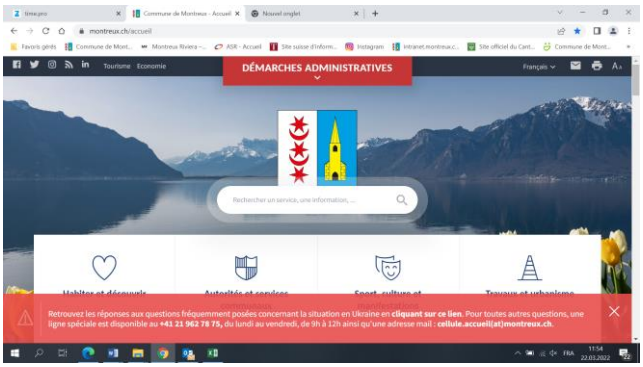

Sur les réseaux sociaux, des informations relatives à la collecte de biens en faveur de l'Ukraine ou des possibilités d'envoi de dons, via des associations reconnues, ont été relayées par la cellule communication, d'entente avec la Municipalité.

Compte de réserve

Un compte de réserve a été spécialement créé, notamment en vue de soutenir les associations officielles et reconnues qui souhaitent contribuer à l'aide aux réfugiés sur le territoire montreusien.

Suivi de l'information

La Municipalité renseignera votre Conseil de manière régulière sur l'évolution de la situation au niveau communal, plusieurs actions étant en voie d'élaboration sans être encore finalisées.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 24 mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic	La Secrétaire a.i.
O. Gfeller	F. Grec

L.S.